

DELIBERATION N° 84/10-03 : RETROCESSION DES VOIRIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT PROMOGIM 98.

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la régularisation de l'incorporation dans le domaine public communal des voiries et réseaux du lotissement PROMOGIM 98.

Les rues concernées sont :

- . Rue André Malraux,
- . Impasse Roger Martin du Gard,
- . Impasse Philippe Soupault,
- . Impasse Paul Fort,
- . Impasse André Breton.

Ce classement ne pourra intervenir qu'après enquête administrative publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de Meurthe-et-Moselle, l'ouverture d'une enquête administrative publique, en vue du classement dans la voirie communale, des voies et impasses désignées ci-dessus.